



Innelec Multimedia annonce le transfert de son contrat de liquidité auprès de Portzamparc (Groupe BNP Paribas)

Paris, le 1^{er} avril 2026 – Innelec Multimedia (code ISIN : FR0000064297–ALINN), spécialiste de l'Entertainment et la Pop Culture au travers de trois activités complémentaires : la distribution dans l'univers du jeu vidéo, la fabrication d'accessoires sous la marque Konix, l'animation et la valorisation de licences, annonce avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), à compter du 1^{er} avril 2026, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action Innelec Multimedia sur le marché Euronext Growth Paris.

Le 31 mars 2026 au soir, date de résiliation du précédent contrat de liquidité, conclu avec la société Gilbert Dupont le 21 décembre 2006, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 18 429 actions Innelec Multimedia
- 40 598,72 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 14 562 actions Innelec Multimedia
- 49 811,19 euros

Lors de la mise en place du contrat initial le 21 décembre 2006 les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- Aucune action Innelec Multimedia
- 100 000,00 euros

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 18 429 actions Innelec Multimedia
- 40 598,72 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- Si Innelec Multimedia ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention ;
- Ou, à la demande d'Innelec Multimedia, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Innelec Multimedia à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) avec un préavis d'un mois.